

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 217

31 janvier 2009

SOMMAIRE

Aelsion Investissements S.A.	10416	GADD & Cie Luxembourg SA	10407
Aelsion Investissements S.A.	10416	GE RE CO S.à r.l.	10400
Agriholding Luxembourg S.à r.l.	10405	Globalvest Holding Group S.A.	10398
Alchimie Capital S.A.	10402	International Publishing & Promotors	10413
Alimentar S.A.	10411	Investors Trust S. à r.l.	10403
Alpen Ressourcen S.A.	10399	Jopen S.à r.l.	10394
Autohaus Prestige S.A.	10410	Kingswood S.à r.l.	10393
Balkan Invest GmbH	10404	Lux Tuyauteries Industrielles S.A.	10403
Betulla Invest S.A.	10400	Mc Kechnie Investments S.à r.l.	10416
Bodycarcare, s.à r.l.	10411	Meranti Investments S.à r.l.	10402
Boldam S.A.	10403	Nénuphar S.A.	10414
Bras Invest S.A.	10398	Orkenise Art S.A.	10401
BS Fashion	10413	OVERTHERAINBOW S.A. société de ges- tion de patrimoine familial	10412
B&S Holding S.à r.l.	10404	Perlmar S.A.	10415
Carpel S.à r.l.	10409	Planalto S.A.	10412
Celltech Limited	10370	Prestige Coiffure S.à r.l.	10401
Celltech Limited	10372	Progrès Familial SA	10409
Centower Investments S.à r.l.	10413	Pro Serv S.A.	10389
Communicabilis	10414	Retkauf IV s.à r.l.	10405
Contact Peintures S.à r.l.	10409	S.C.I. Romi	10383
Defra S.A.	10414	Serenity Hospitality Group, S.A.	10399
Emitem Invest S.A.	10398	SIFC Hotel Development S.à r.l.	10386
Fabso International Holding S.A.	10415	STEINMAUR Holding S.A.	10407
Fabso International Holding S.A.	10415	STEINMAUR Holding S.A.	10413
Fidessa (Luxembourg) S.A.	10411	Sunrise Developments Holding S.A.	10398
Fimbert S.A.	10390	Tasco International S.à r.l.	10402
Fondation Sclérose en Plaques Luxem- bourg	10390	Toro	10382
Fondation Sclérose en Plaques Luxem- bourg	10394	Toro Capital	10375
Franco-Québécoise d'Édition S.A.	10410	Toro Capital	10382
Futefin S.A.	10399	Tower 5 S. à r. l.	10389

Celltech Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 31.952.

In the year two thousand and eight.

On the seventeenth of December.

Before us the undersigned notary Jean SECKLER, residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the public limited company CELLTECH LIMITED, having its registered office in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, R.C.S: Luxembourg number B 31.952, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, dated October 20, 1989, published in the Mémorial C number 95 of March 26, 1990.

The Articles of Incorporation have been amended several times and lastly pursuant to a deed of Maître André SCHWACHTGEN, then notary in Luxembourg, dated June 27, 2005, published in the Mémorial C number 1224 of November 17, 2005,

having a corporate capital of sixty-seven thousand two hundred US dollars (67,200.- USD), represented by six thousand seven hundred and twenty (6,720) shares with a par value of ten US dollars (10.- USD) each.

The meeting is presided by Miss Chantal GALES, private employee, residing professionally in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer

Miss Emuoborohwo SIAKPERE, employee, residing professionally in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Resolution to dissolve the company and to liquidate its assets.
2. Appointment of a liquidator with the broadest power mentioned in the articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor for the performance of their mandates.
4. Sundry.

After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.

First resolution

The meeting decides to dissolve the company and to liquidate its assets.

Second resolution

The meeting decides to appoint as liquidator of the company:

Mister Alexander Francis PACE-BONELLO, director of company, residing professionally in Luxembourg.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915, concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

Third resolution

The meeting gives full discharge to the directors of the company and to the statutory auditor of the company for the performance of their mandate.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at nine hundred Euros.

The share capital of the company is valued at 49,086.92 EUR.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit.

Le dix-sept décembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme CELLTECH LIMITED, ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, R.C.S. Luxembourg numéro B31952, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 octobre 1989, publié au Mémorial C numéro 95 du 26 mars 1990.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1224 du 17 novembre 2005,

avec un capital social de soixante-sept mille deux cents dollars US (67.200,- USD), représenté par six mille sept cent vingt (6.720) actions d'une valeur nominale de dix dollars (10,- USD) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Chantai GALES, employée privée, demeurant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Emuoborhwo SIAKPERE, employée, demeurant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Résolution de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.
2. Nomination d'un liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats.
4. Divers.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société:

Monsieur Alexander Francis PACE BONELLO, directeur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la société et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat.

10372

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros.

Le capital social de la société est évalué à 49.086,92 EUR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GALES - SIAKPERE - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 décembre 2008. Relation GRE/2008/5202. Reçu Douze euros 12,- €

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 7 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009008545/231/121.

(090006525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Celltech Limited, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 31.952.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and eight.

On the nineteenth of December.

Before us the undersigned notary Jean SECKLER, residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the public limited company CELLTECH LIMITED in liquidation, having its registered office in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, R.C.S: Luxembourg number B31952, incorporated pursuant to a deed of Maître André SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, dated October 20, 1989, published in the Mémorial C number 95 of March 26, 1990.

The Articles of Incorporation have been amended several times and lastly pursuant to a deed of Maître André SCHWACHTGEN, then notary in Luxembourg, dated June 27, 2005, published in the Mémorial C number 1224 of November 17, 2005, and the company has been dissolved and put into liquidation by deed of the undersigned notary on December 17, 2008, not yet published in the Mémorial C,

having a corporate capital of sixty-seven thousand two hundred US dollars (67,200.- USD), represented by six thousand seven hundred and twenty (6,720) shares with a par value of ten US dollars (10.- USD) each.

The meeting is presided by Miss Chantal GALES, private employee, residing professionally in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer

Mister Leandro RICCI, private employee, residing professionally in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Report and approval of the auditor-controller.
2. Approval of the liquidation report.
3. Discharge to be granted to the liquidator and the auditor-controller for their respective mandate.

4. Closing of the liquidation.
5. Indication of the place for the keeping of the accounts and other documents for a period of 5 years.
6. Sundry.

After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.

First resolution

The meeting, having taken notice of the report by the auditor-controller, approves the report of the liquidator and the liquidation accounts.

The said report, after signature "ne varietur" by the persons attending and the recording notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Second resolution

The meeting gives full discharge to the liquidator and to the auditor-controller for the execution of their mandates.

Third resolution

The meeting pronounces the closing of the liquidation.

Fourth resolution

The Meeting decides that the accounts and other documents of the company will remain deposited for a period of five years at the former registered office of the company, and that all the sums and assets eventually belonging to shareholders and creditors who doesn't be present at the end of the liquidation will be deposited at the same former registered office for the benefit of all it may concern.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at nine hundred euros.

The share capital of the company is valued at 49,086.92 EUR. Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit.

Le dix-neuf décembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme CELLTECH LIMITED en liquidation, ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, R.C.S. Luxembourg numéro B31952, ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, R.C.S. Luxembourg numéro B31952, constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 octobre 1989, publié au Mémorial C numéro 95 du 26 mars 1990.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1224 du 17 novembre 2005, dissoute et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 décembre 2008, non encore publié au Mémorial C,

avec un capital social de soixante-sept mille deux cents dollars US (67.200,- USD), représenté par six mille sept cent vingt (6.720) actions d'une valeur nominale de dix dollars (10,- USD) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Chantai GALES, employée privée, demeurant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Leandro RICCI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du commissaire à la liquidation.
2. Approbation du rapport du liquidateur.
3. Décharge donnée au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour leur mandat respectif.
4. Clôture finale de la liquidation.
5. Désignation de l'endroit où les livres et les documents sociaux seront conservés pendant 5 ans.
6. Divers.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros.

Le capital social de la société est évalué à 49.086,92 EUR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GALES - RICCI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2008 Relation GRE/2008/5297. Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 7 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009008544/231/133.

(090006527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Toro Capital, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.992.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty fourth day of November.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Cavallo Holding Limited, having its registered office at Walker House, 87, Mary Street, George Town Grand Cayman KYG9001, Cayman Islands, represented by Jean-Baptiste Juvin, lawyer, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 24th November, 2008.

The proxy given, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it act, has requested the notary to draw up the articles of incorporation of a company which is hereby established as follows:

Art. 1. There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of shares hereafter issued a company (the "Company") in the form of a société à responsabilité limitée (private limited liability company), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of 10th August, 1915 concerning commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by these articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. The object of the Company is the rendering of advisory, management, accounting and administrative services, as the case may be in its capacity as general partner, to one or more Luxembourg companies registered as fonds d'investissement spécialisés, incorporated under the provisions of the law of 13th February 2007 relating to specialised investment funds, which are initiated by an entity belonging to the Toro Capital Group (hereinafter each a "Toro Capital SIF").

The Company may in addition provide to any Toro Capital SIF secretarial, accounting and any other services authorised by applicable laws and regulations and may take any measures, as well as carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is named "Toro Capital".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at fifty-five thousand five hundred and fifty-five Euros (EUR 55,555) divided into eleven thousand one hundred eleven (11.111) shares (the "Shares") of five Euros (EUR 5) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the general meeting of shareholders, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the shares are indivisible, only one owner being admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. The Company's shares are freely transferable among shareholders.

The Company's share may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders except with the approval of owners of shares representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

In the case referred to in the foregoing paragraph, no consent shall be required where the shares are transferred either to heirs compulsorily entitled to a portion of the estate or to the surviving spouse or to other legal heirs.

Heirs or beneficiaries of last will provisions or contractual instruments affecting the estate who have not been approved and who have not found a transferee fulfilling the requisite conditions may cause the Company to be prematurely dissolved, three months after giving formal notice, served on the managers by process-server and notified to the shareholders by registered mail.

However, during the said period of three months, the shares of the deceased may be acquired either by the shareholders, subject to the requirements of the last sentence of Article 199 of the Law according to which the majority may in no case oblige any of the shareholders to increase his participation in the Company, or by a third party approved by them, or by the Company itself if it fulfils the conditions required for the acquisition by a Company of its own shares.

The repurchase price of the shares shall be calculated on the basis of the average balance sheet for the last three years and, if the Company has not been operating for three financial years, on the basis of the balance sheet of the last year or of the last two years.

If no profit has been distributed, or if no agreement is reached as to the application of the basis for repurchase referred to in the foregoing paragraph, the price shall, in the event of disagreement, be determined by the courts.

The exercise of the rights attached to the shares of the deceased shall be suspended until the transfer of such rights is valid vis-a-vis the Company.

Transfers of shares must be recorded by a notarial instrument or by a private document.

Transfers shall not be valid vis-a-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is administered by at least one manager, who is designated by the shareholders. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The powers of each manager and the duration of his mandate are determined by the shareholders. Managers may be revoked at any time by decision of the shareholders.

The board of managers may choose from among its members a chairman. The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of managers, but in his absence, the shareholders or managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The manager or the board of managers from time to time may appoint officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the manager or the board of managers. Officers need not to be managers or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given to them by the manager or the board of managers.

Convening notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers, in writing or by e-mail or facsimile transmission or such other electronic means capable of evidencing such notice, at least twenty-four hours in advance of the hour set forth for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, e-mail or by facsimile transmission or such other electronic means capable of evidencing such consent of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at time and place prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy in writing or by telegram, e-mail or facsimile transmission or such other electronic means capable of evidencing such appointment.

The quorum of the board shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office. Decisions will be taken by majority of the votes of the managers present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman, as the case may be pro tempu, shall have a casting vote.

The minutes of the board meetings are signed by the chairman of the meeting.

Duly convened board meetings may be held by telephone or by video conference link and will be subject to the quorum and majority conditions set forth hereabove. Resolutions taken will be validated by circulation of the minutes to and signature by the members, of the board of managers which was duly convened and held. Such a decision can be stated in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated, by the sole manager if there is only one manager, or by the board of managers or any two of the managers.

Art. 13. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a director, manager or associate, officer or employee of such other company or firm.

Any manager or officer of the Company who serves as a director, manager, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager or officer of the Company may have any personal interest in any transaction submitted for approval to the board of managers conflicting with that of the Company, such manager or officer shall make known to the board of managers the existence of such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The term "personal interest" as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving such other company or entity as may from time to time be determined by the board of managers in its discretion.

The manager or the managers (as the case may be) do not assume, by reason of his/their position, any personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 14. Each shareholder may take part in collective decisions or general meetings of shareholders irrespective of the number of shares held by him. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions of shareholders or resolutions of shareholders' meetings are validly taken only insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the shares, unless otherwise provided for by law or these Articles.

Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the shares, subject further to the provisions of the Law.

In case and as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg, in or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 21 of the month of June at 10.30. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 15. The financial year starts on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 16. At the end of each financial year, the accounts of the Company are established by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers.

Each shareholder may inspect such accounts at the registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and other expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the shares capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. Interim dividends may be distributed in accordance with and in the form and under the conditions set forth by the Law.

Art. 19. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Reference is made to provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2009.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid up the following shares:

Shareholders	Subscribed Capital	Number of Shares
Cavallo Holding Limited	EUR 55,555	11,111
TOTAL	EUR 55,555	11,111

Proof of the payment has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,200.-.

Extraordinary general meeting

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The following persons are appointed managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr Frédéric Couderc, having his address at 25, Elvaston Place, Flat 8, London, SW7 5NL;
- Mr Hubert Montcoudiol, having his address at 36, rue de la Rochefoucauld, 92100 Boulogne-Billancourt;
- Mr Loïc Fery, having his address at 26 Copse Hill, SW20 OHG LONDON.

2. The registered office of the Company is fixed at 16, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt quatrième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

Cavallo Holding Limited, ayant son siège social à Walker House, 87, Mary Street, George Town Grand Cayman KYG9001, Cayman lands, représenté par Jean-Baptiste Juvénat, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 24 novembre 2008.

La procuration précitée, signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée à ce document pour être soumise à l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société qu'il déclare constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Il est établi par la présente entre le souscripteur et tous ceux qui pourront détenir des actions émises en vertu des présentes une société, (la "Société") sous la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, en particulier par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

Art. 2. L'objet social de la Société est de rendre des services ayant trait au conseil, à la gestion, à la comptabilité, à la commercialisation, à la distribution et à l'administration, le cas échéant en sa qualité d'associé commandité, à une ou plusieurs sociétés luxembourgeoises enregistrées comme fonds d'investissement spécialisés, selon les dispositions de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, et créées à l'initiative d'une entité appartenant au groupe Toro Capital (chacune un "FIS Toro Capital").

Par ailleurs, la Société pourra fournir des services de secrétariat, de comptabilité ou tout autre service autorisé par les lois et réglementation applicables à tout SIF Toro Capital, et prendre toute mesure ainsi que réaliser toute opération qui lui semble utile à la réalisation et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société est formée pour une période illimitée.

Art. 4. La Société a la dénomination "Toro Capital".

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de

Luxembourg par délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social s'élève à cinquante-cinq mille cinq cent cinquante-cinq euros (55.555,- euros) divisé en onze mille cent onze (11.111) parts sociales (les "parts sociales") de cinq euros (5,- euros) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Les parts sociales sont librement transmissibles entre les associés.

Les Transferts de Parts Sociales inter vivos à des non-associés seront soumis à l'accord des Associés représentant au moins 75% (trois quarts) du capital social de la Société.

Tout transfert de parts sociales à des tiers en raison du décès d'un associé est soumis à l'agrément des associés restants représentant au moins 75% (trois quarts) du capital social de la Société. Cependant, aucun agrément n'est requis en cas de transfert de parts sociales aux héritiers réservataires ou au conjoint survivant ou aux autres héritiers légaux.

Dans le cas où les héritiers, légataires ou bénéficiaires d'instruments contractuels affectant la succession n'ont pas été approuvés et n'ont pas trouvé de cessionnaire remplissant les conditions requises par les statuts, la Société peut être dissoute trois mois après mise en demeure, transmise aux directeurs et notifiée aux actionnaires par courrier recommandé.

Cependant, pendant ladite période de trois mois, les parts des défunts peuvent être acquises soit par les associés, en respectant les dispositions de la dernière phrase de l'article 199 de la Loi selon laquelle la majorité des associés ne peut en aucun cas obliger l'un d'entre eux à augmenter sa participation dans la Société, soit par un tiers approuvé par eux, soit par la Société elle-même si elle remplit les conditions requise pour l'acquisition par une société de ses propres parts.

Le prix de rachat des parts de la Société sera calculé sur la base des comptes annuels des trois derniers exercices ou, si cela n'est pas possible, sur la base des comptes annuels des deux derniers ou du dernier exercice.

Si aucun bénéfice n'a été distribué, ou si aucun accord n'est conclu quant à l'application des règles sur le rachat des parts visées au paragraphe précédent, le prix, en cas du désaccord, sera déterminé par les tribunaux. L'exercice des droits sociaux attachés aux parts de la Société transférées pour cause de décès sera suspendu jusqu'à ce que ledit transfert soit valide vis-à-vis de la Société.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Les cessions de parts ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par au moins un gérant, qui est désigné par les associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Les pouvoirs de chaque gérant et la durée de leur mandat sont déterminés par les associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment par décision des associés.

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président, ou de deux gérants, au lieu spécifié dans l'avis de convocation de la réunion.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et toutes les réunions du conseil de gérance mais, en son absence, les associés ou les gérants pourront nommer un autre gérant en tant que président pro tempore par vote à la majorité des présents à cette assemblée ou à cette réunion.

Le gérant ou le conseil de gérance pourra de temps en temps nommer des fondés de pouvoirs qu'il considère nécessaires au fonctionnement et à la gestion de la Société. Une telle nomination peut être révoquée à tout moment par le gérant ou le conseil de gérance. Les fondés de pouvoirs ne doivent pas être des gérants ou des associés de la Société. Les fondés de pouvoirs nommés, à moins que les présents Statuts n'en disposent autrement, auront les pouvoirs et les obligations qui leur seront accordés par le gérant ou le conseil de gérance.

L'avis de convocation aux réunions du conseil de gérance devra être transmis à tous les gérants, par écrit ou par e-mail ou par fax ou tout autre moyen électronique pouvant prouver l'existence de cet avis, au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, sauf cas urgent, dont la nature devra être spécifiée dans l'avis de convocation de la réunion. Les gérants pourront renoncer à recevoir un avis de convocation en donnant leur consentement par écrit ou par télégramme, e-mail ou fax ou tout autre moyen électronique pouvant prouver le consentement de chaque gérant. Un avis de convocation séparé n'est pas requis pour chaque réunion tenue aux heures et lieux spécifiés dans un programme adopté antérieurement par résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou télégramme, e-mail ou fax ou tout autre moyen électronique pouvant prouver la nomination d'un autre membre du conseil de gérance comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer valablement que si la majorité des membres sont présents ou représentés. Les décisions seront prises à la majorité de vote des gérants présents ou représentés à la réunion. Dans l'hypothèse où lors d'une réunion, le nombre des votes pour et contre une résolution est égal, le président, le cas échéant pro tempore, aura un vote prépondérant.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par le président du conseil.

Les réunions du conseil de gérance dûment convoquées pourront également être tenues par téléphone ou par vidéo conférence et seront sujettes aux conditions de quorum et de majorité définies ci-dessus. Les résolutions prises seront validées en faisant circuler le procès-verbal et en le faisant signer par les membres du conseil de gérance qui était dûment convoqué et tenu. Une telle décision peut être constatée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, chacun de ces documents étant signés par un ou plusieurs des gérants.

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, adopter des résolutions dans un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par lettre, par télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés, l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui ces pouvoirs de signature ont été délégués, par le gérant unique, ou par le conseil de gérance ou deux de ses gérants.

Art. 13. Aucun contrat conclu ou aucune transaction conclue entre la Société et toute autre société ou entreprise ne pourront être viciés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou seraient un administrateur, gérant, associé, fondé de pouvoir ou employé de telle autre société ou entreprise.

Le gérant ou le fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, gérant, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou est autrement en relation d'affaires ne sera pas, pour cette raison, privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne les matières en relation avec ce contrat ou ces affaires.

Au cas où un gérant ou fondé de pouvoir a un intérêt personnel dans toute transaction, soumise à l'approbation du conseil de gérance ayant un conflit avec la Société, ce gérant ou fondé de pouvoir devra en informer le conseil de gérance et ne délibérera pas ni ne prendra pas part au vote concernant cette transaction; rapport devra être fait au sujet de cette transaction à la prochaine assemblée des associés. Le terme "intérêt personnel" utilisé dans la phrase précédente ne s'appliquera pas aux relations ou intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute autre société ou entité déterminée de temps en temps par le conseil de gérance à son entière discrétion.

Le gérant ou les gérants (le cas échéant) n'assume(nt), en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle en relation avec un engagement qu'il(s) a/ont valablement pris au nom de la Société.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toute action, poursuite ou procès auquel il aurait été partie en sa qualité de gérant ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et pour lequel il n'aurait pas droit à une indemnisation, à moins qu'il ne soit condamné, dans ce cadre de transaction, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son conseiller juridique que le gérant ou le fondé de pouvoir n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à l'indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 14. Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives ou aux assemblées générales des associés, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a les droits de vote qui correspondent au nombre de parts qu'il détient. Les décisions collectives ou résolutions des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social, sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts.

Les décisions concernant la modification des Statuts ne pourront être adoptées qu'à la majorité des actionnaires détenant au moins trois quarts des parts sociales, sous réserve des dispositions de la Loi.

Dans l'hypothèse où et pourvu que la Société détienne plus de 25 actionnaires, une assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 21 juin à 10 heures trente. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil de gérance constate objectivement que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 15. L'examen sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 16. A la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

Tout associé peut prendre connaissance des comptes au siège social.

Art. 17. Le bénéfice brut de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et autres dépenses, constitue le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués en conformité avec et dans la forme et les conditions prescrites par la Loi.

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et terminera le 31 décembre 2009.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ayant été arrêtés par le comparant, les comparant a souscrit et a libéré entièrement les parts suivantes:

Associé	Capital Souscrit	Nombre de parts
Cavallo Holding Limited	55.555 euros	11.111
TOTAL	55.555 euros	11.111

La preuve de ce paiement a été donnée au notaire soussigné.

Frais

Les dépenses, coûts, rémunérations ou frais de quelque forme que ce soit qui résultent de la constitution de la Société seront supportés par la Société et sont estimés à environ EUR 2.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Aussitôt les associés ont pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société pour une durée illimitée:
 - Monsieur Frédéric Couderc, résidant au 25, Elvaston Place, Flat 8, Londres, SW7 5NL;
 - Monsieur Hubert Montcoudiol, résidant au 36, rue de la Rochefoucauld, 92100 Boulogne-Billancourt;
 - Monsieur Loïc Fery, résidant au 26, Copse Hill, SW20 OHG Londres.
2. le siège social de la Société est situé au 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-B. JUVIN - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2008, LAC/2008/47550. - Reçu à 0,5% deux cent soixante-dix-sept euros soixante-dix-huit cents (EUR 277,78).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le quatre décembre de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009008387/242/376.

(090006659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

**Toro, Société à responsabilité limitée,
(anc. Toro Capital).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 143.992.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth day of the month of December.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of "TORO CAPITAL" (the "Company"), a société à responsabilité limitée (private limited liability company), having its registered office at 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated under Luxembourg law by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on the 24 November 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting was opened at 15.30 under the chairmanship of Mr Jean-Baptiste Juvin, lawyer, professionally residing in Luxembourg who appointed as secretary Mr Sébastien Moies, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Ms Frédérique Lifrange, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The bureau thus being constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

I. The shareholder represented, the proxy of the represented shareholder and the number of his shares are shown on an attendance list. This attendance list signed by the proxy of the shareholder represented and by the bureau meeting, will remain annexed to the present deed to be registered at the same time with the registration authorities.

II. All the shares of the Company being represented, the Meeting is validly constituted even though no notice was sent to the sole shareholder.

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

Agenda:

Amendment of article 4 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") in order to change the name of the Company, from "Toro Capital" to "Toro".

IV. The Meeting has taken the following resolution:

Sole extraordinary resolution

The Meeting unanimously resolved to amend the article 4 of the Articles so as to read as follows:

"The Company is named "Toro"."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuvième jour du moins de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés (l'"Assemblée") de "TORO CAPITAL", (la "Société"), société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée selon le droit luxembourgeois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 novembre 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée a été ouverte à 15.30 heures sous la présidence de M. Jean-Baptiste Juvin, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg (le "président"). Le président a désigné comme secrétaire M. Sébastien Moies, maître en droit, de résidence professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Mme Frédérique Lifrange, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a déclaré et prier au notaire d'acter ce qui suit:

I. L'associé représenté, le mandataire de l'associé représenté et le nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence. Ladite liste de présence est signée par le mandataire de l'associé représenté, ainsi que par les membres du bureau et restera annexée à l'original du présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

II. Toutes les parts sociales de la Société étant représentées, l'Assemblée est régulièrement constituée bien qu'aucune convocation n'ait été adressée à l'associé unique.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

Ordre du jour:

Modification de l'article 4 des statuts de la société (les "Statuts") afin de changer la dénomination sociale de la Société, de "Toro Capital" à "Toro".

IV. Que l'Assemblée a pris la résolution suivante:

Unique résolution extraordinaire

L'Assemblée décide à l'unanimité des voix de modifier l'article 4 des Statuts de manière à lire ce qui suit:

"La Société a la dénomination "Toro"."

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec Nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: J.-B. JUVIN, S. MOIES, F. LIFRANGE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52618. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009008388/242/74.

(090006659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

S.C.I. Romi, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3390 Peppange, 102, rue de Crauthem.

R.C.S. Luxembourg E 4.016.

 STATUTEN

Im Jahre zweitausend und acht.

Den dreissigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri BECK, mit dem Amtssitze in Echternach.

Sind erschienen:

- 1.- Herr Nico ROESGEN, Geschäftsführer, und seine Ehegattin,
- 2.- Frau Monique DOHM, wohnhaft beisammen in L-3390 Peppange, 102, rue de Crauthem.
- 3.- Herr Robert ROESGEN, Student, wohnhaft in L-3390 Peppange, 102, rue de Crauthem.
- 4.- Frau Michèle ROESGEN, Studentin, wohnhaft in L-3390 Peppange, 102, rue de Crauthem.

Welche Komparenten sub 2-4) hier vertreten sind durch Herrn Nico ROESGEN, vorgeannt, aufgrund von drei Vollmachten unter Privatschrift vom 28. Dezember 2008.

welche Vollmachten, von dem Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchen die Satzungen einer von ihnen zu gründenden zivilrechtlichen Immobiliengesellschaft (société civile immobilière particulière) wie folgt zu beurkunden:

I. Gründung und Gesellschaftszweck

Art. 1. Zwischen den Komparenten und all jenen Personen, welche später Gesellschafter werden, wird eine luxemburgische zivilrechtliche Immobiliengesellschaft (société civile immobilière particulière) nach Massgabe der Artikel 1832 und 1872 des luxemburgischen Zivilgesetzbuches gegründet, vorbehaltlich der in den gegenwärtigen Statuten vorgesehenen besonderen Bedingungen.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist die Verwaltung, die Nutzung und die Verwertung von Immobilien aller Art, durch Ankauf, Verkauf, Tausch, Anmietung, Vermietung, Erschliessung oder auf alle andere mögliche Art und Weise.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

II. Benennung, Gesellschaftssitz, Dauer

Art. 3. Die Gesellschaft trägt den Namen S.C.I. ROMI

Art. 4. Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-3390 Peppange, 102, rue de Crauthem.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

III. Gesellschaftskapital

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwei tausend fünf hundert EURO (€ 2 500.-), eingeteilt in hundert (100) Anteile zu je fünfundzwanzig EURO (25.-).

Das Gesellschaftskapital wird wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

1.- Herr Nico ROESGEN, Geschäftsführer, wohnhaft in L-3390 Peppange, 102, rue de Crauthem, dreissig Anteile,	30
2.- Frau Monique DOHM, wohnhaft in L-3390 Peppange, 102, rue de Crauthem, dreissig Anteile,	30
3.- Herr Robert ROESGEN, Student, wohnhaft in L-3390 Peppange, 102, rue de Crauthem, zwanzig Anteile,	20
4.- Frau Michele ROESGEN, Studentin, wohnhaft in L-3390 Peppange, 102, rue de Crauthem, zwanzig Anteile,	20
Total: ein hundert Anteile	100

Alle Anteile wurden voll und in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwei tausend fünf hundert EURO (€ 2 500.-) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

IV. Übereignung von Gesellschaftsanteilen

Art. 7. Die Übereignung von Gesellschaftsanteilen geschieht durch notarielle Urkunde oder durch Akt unter Privatschrift.

Gemäss Artikel 1690 des luxemburgischen Zivilgesetzbuches muss die Übereignung in allen Fällen der Gesellschaft zugestellt oder in einer authentischen Urkunde von der Gesellschaft angenommen werden.

Die Übereignung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern, an die Gesellschafter oder an den Ehepartner oder die Nachkommen ist frei statthaft. Kein Gesellschafter darf jedoch seine Anteile an der Gesellschaft ganz oder teilweise, ohne das vorherige Einverständnis seiner Partner, an einen Dritten übereignen.

Der Abtreter muss die an Dritte geplante Übereignung der Gesellschaft sowie den andern Gesellschaftern durch Einschreibebrief mitteilen. Besagte Mitteilung muss ebenfalls Namen, Vornamen, Beruf und Wohnort des vorgeschlagenen Übernehmers, sowie Preis und Bedingungen der geplanten Übereignung enthalten. Die anderen Gesellschafter haben ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Anteile im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Anteilen. Bei Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Preis auf gutlichem Wege oder durch einen von allen Parteien gemeinsam zu bestimmenden Sachverständigen festgesetzt.

Binnen einem Monat müssen die anderen Gesellschafter der Gesellschaft sowie dem Abtreter durch Einschreibebrief mitteilen, ob sie den vorgeschlagenen Übernehmer annehmen oder ob sie von ihrem Vorkaufsrecht ganz oder teilweise Gebrauch machen.

Bei Annahme des vorgeschlagenen Übernehmers wird letzterer Gesellschafter für die von ihm erworbenen Anteile, welche mit allen damit verbundenen Rechten und Pflichten auf ihn übergehen.

Wird der vorgeschlagene Übernehmer verweigert und wollen die anderen Gesellschafter selbst die zu übernehmenden Anteile nicht oder nur teilweise aufkaufen, so muss die Gesellschaft die verbleibenden Anteile zu dem wie vorgehend erwähnt berechneten Preis aufkaufen.

Die vorgenannten Bestimmungen betreffend die Annahme oder Verweigerung eines dritten Übernehmers gelten auch dann, wenn die Übereignung durch Schenkung, Zwangsverkauf oder auf sonst eine Weise geschieht.

V. Tod eines Gesellschafter - Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile

Art. 8. Der Tod eines Gesellschafter zieht keine zwangsmässige Auflösung der Gesellschaft nach sich. In einem solchen Fall erfolgt die Weiterführung mit denjenigen Erben des verstorbenen Gesellschafter, die ihren diesbezüglichen Willen innerhalb von sechs (6) Monaten ab dem Todestage per Einschreibebrief bekunden. In Ermangelung einer derartigen

Willensbekundung besteht die Gesellschaft mit den alleinigen, noch lebenden Gesellschaftern fort, welche in diesem Falle verpflichtet sind, die Anteile des Verstorbenen zum gemäss Artikel sechs errechneten Preise zu erwerben.

Art. 9. Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft die nur einen einzigen Eigentümer für einen jeden Anteil anerkannt.

Ist der Anteil eines Gesellschafters aufgrund gesetzlicher oder testamentarischer Erbfolge einer Mehrheit von Erben zugefallen, so haben die Erben spätestens sechs Wochen nach Annahme der Erbschaft eine gemeinsame Erklärung darüber abzugeben, wer von ihnen in Zukunft, während der Unzerteilheit, das Stimmrecht für den gesamten Anteil ausüben wird.

Wenn die Nutzniessung und das nackte Eigentum eines Anteils zwei verschiedenen Personen gehören, so wird das Stimmrecht durch den Nutzniesser ausgeübt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsfähigkeit eines Gesellschafters.

VI. Geschäftsjahr, Bilanz, Verteilung des Gewinns

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einundreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Die Geschäftsführer führen eine ordnungsgemässe Buchführung. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

VII. Haftung der Gesellschafter

Art. 15. In ihren gegenseitigen Beziehungen sind die Gesellschafter haftbar für die Schulden der Gesellschaft im Verhältnis zu ihren Gesellschaftsanteilen. Gegenüber den Gläubigern der Gesellschaft sind sie haftbar in Gemässheit von Artikel 1863 des Zivilgesetzbuches.

VIII. Verwaltung

Art. 16. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet oder verwaltet. Der oder die Geschäftsführer müssen Gesellschafter sein.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse im Namen oder für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschliesslich das Verfügungsrecht, sowie das Recht die Gesellschaft gerichtlich oder aussergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer werden auf befristete oder unbefristete Dauer ernannt, sei es aufgrund der Satzung, sei es durch die Gesellschafterversammlung.

In letzterem Fall setzt die Gesellschafterversammlung, bei der Ernennung des oder der Geschäftsführer, ihre Zahl und die Dauer ihres Mandates fest; bei der Ernennung mehrerer Geschäftsführer werden ebenfalls ihre Befugnisse festgelegt.

Die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschliessen. Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmässig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen der Gesellschafterversammlung überlassen.

Der Geschäftsführer kann für seine Tätigkeit durch ein Gehalt entlohnt werden, das durch die Gesellschafterversammlung festgesetzt wird.

Art. 17. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch das Ausscheiden des Geschäftsführers.

Es ist den Gläubigern, Erben und Rechtsnachfolgern des Geschäftsführers untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder zum Inventar derselben zu schreiten.

Art. 18. Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihren Funktionen keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind nur für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

IX. Gesellschafterversammlung

Art. 19. Jährlich findet eine ordentliche Generalversammlung der Gesellschafter am Gesellschaftssitz statt. Datum, Zeit und Tagesordnung werden von dem Geschäftsführer festgesetzt.

Die Einberufung von ausserordentlicher Gesellschafterversammlung kann von einem oder mehreren Gesellschafter verlangt werden wenn er allein oder sie zusammen mindestens zwanzig Prozent des Gesellschaftskapitals besitzt.

Ein Gesellschafter kann sich nur durch einen anderen Gesellschafter bei der Gesellschafterversammlung vertreten lassen.

Art. 20. Jeder Gesellschaftsanteil gibt Recht auf eine Stimme bei allen Abstimmungen.

Die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung sind nur rechtswirksam wenn sie von den Gesellschaftern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Satzungsänderungen bedürfen der Einstimmigkeit der gesamten Gesellschaftsanteile.

X. Auflösung - Liquidation

Art. 21. Die Gesellschaft kann vorzeitig durch einstimmigen Beschluss aller Gesellschafter oder in Gemässheit von Artikel 1871 des Zivilgesetzbuches aufgelöst werden.

Art. 22. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparenten auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Erklärung

Die Gesellschafter erklären, dass es sich um eine Familiengesellschaft handelt gemäss dem Gesetz vom 29. Dezember 1971.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr acht hundert EURO (€ 800.-).

Gesellschafterversammlung

Sodann vereinigen die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung, zu welcher sie sich als gehörig und richtig einberufen erklären, und nehmen folgende Beschlüsse:

- 1.- Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf einen festgelegt.
- 2.- Zum Geschäftsführer für unbestimmte Dauer wird ernannt:
Herr Nico ROESGEN, Geschäftsführer, wohnhaft in L-3390 Peppange, 102, rue de Crauthem.
Der Geschäftsführer ist unter allen Umständen einzelvertretungsberechtigt.
- 3.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-3390 Peppange, 102, rue de Crauthem.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: N. ROESGEN, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 31 décembre 2008. Relation: ECH/2008/1792. Reçu douze euros 12,00.-€

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 08. Januar 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009008487/201/160.

(090006497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

SIFC Hotel Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: KRW 37.000.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 110.943.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth day of November.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of SIFC Hotel Development S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (RCS) under number B 110.943 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on September 23, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 204 of January 28, 2006. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on April 18, 2008, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1331 of May 30, 2008,

SIFC Development Holding S.à r.l., private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 110.942 (the Sole Shareholder),

represented by Ms Marion Géniaux, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 20, 2008,

the said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

- I. the Sole Shareholder holds all the share quotas in the share capital of the Company;
- II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two million Korean Won (KRW 2,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of thirty-five million Korean Won (KRW 35,000,000) to an amount of thirty-seven million Korean Won (KRW 37,000,000) by the issuance of two (2) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas;
2. Allocation of an amount of eight hundred five thousand one hundred and sixty two Korean Won (KRW 805,162.-) to the share premium account of the Company;
3. Subscription and payment of the share capital increase mentioned under item 1 and 2 above;
4. Amendment of article 6 of the Articles in order to reflect the above changes;
5. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

- III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two million Korean Won (KRW 2,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of thirty-five million Korean Won (KRW 35,000,000) to an amount of thirty-seven million Korean Won (KRW 37,000,000) by the issuance of two (2) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder, here represented as aforementioned, declares to subscribe for two (2) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas, in the Company and to pay them up by payment in cash amounting to two thousand two hundred fifty-six United States Dollars and eighty-four Cents (USD 2,256.84), being the equivalent of two million eight hundred and five thousand one hundred and sixty-two Korean Wons (KRW 2,805,162.-) at the exchange rate of USD 1 = KRW 1242.9606, of which two million Korean Won (KRW 2,000,000) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and eight hundred and five thousand one hundred and sixty-two Korean Won (KRW 805,162.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of two thousand two hundred fifty six United States Dollars and eighty-four Cents (USD 2,256.84), being the equivalent of two million eight hundred and five thousand one hundred sixty-two Korean Won (KRW 2,805,162.-) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall read as follows:

" **Art. 6.** The corporate capital of the Company is fixed at thirty-seven million Korean Won (KRW 37,000,000) represented by thirty-seven (37) share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

Estimate of costs

For the purpose of the registration authorities the amount of USD 2,256.84 is valued at EUR 1,802.23.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de SIFC Hotel Development S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.943 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch le 23 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 204 du 28 janvier 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 18 avril 2008, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1331 du 3 juin 2008,

SIFC Development Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.942 (l'Associé Unique),

représentée par Mademoiselle Marion Géniaux, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 novembre 2008,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux millions de Won coréens (KRW 2.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-cinq millions de Won coréens (KRW 35.000.000,-) à un montant de trente-sept millions de Won coréens (KRW 37.000.000,-), par l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes;

2. Allocation d'un montant de huit cent cinq mille cent soixante deux Won coréens (KRW 805.162,-) au compte prime d'émission de la Société;

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée aux points 1. et 2. ci-dessus;

4. Modification de l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus;

5. Modification des livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide (i) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions de Won coréens (KRW 2.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-cinq millions de Won coréens (KRW 35.000.000) à un montant de trente-sept millions de Won coréen (KRW 37.000.000,-), par l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Souscription et paiement

L'Associé Unique déclare souscrire deux (2) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréen (KRW 1.000.000) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes, dans la Société et les payer intégralement par un apport en numéraire s'élevant à deux mille deux cent cinquante six dollars américains et quatre-vingt-quatre Cents (USD 2.256,84) équivalant à deux millions huit cent cinq mille cent soixante-deux Won coréens (KRW 2.805.162,-) au taux de change de USD 1 = KRW 1242.9606, dont deux millions de Won coréens (KRW 2.000.000,-) seront affectés au compte capital social de la Société et huit cent cinq mille cent soixante-deux (KRW 805.162,-) seront affectés au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de deux mille deux cent cinquante six dollars américains et quatre-vingt-quatre Cents (USD 2.256,84) équivalant à deux millions huit cent cinq mille cent soixante-deux Won coréens (KRW 2.805.162,-) est immédiatement à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à trente-sept millions de Won coréens (KRW 37.000.000,-) représenté par trente-sept (37) parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréen (KRW 1.000.000,-) chacune."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

Estimation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de USD 2.256,84 est évalué à EUR 1.802,23.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à EUR 1.500,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. GEÉNIAUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2008. Relation: LAC/2008/48661. Reçu douze euros (12 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009007782/242/146.

(090005416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Tower 5 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 143.855.

Extrait de la décision de l'associé unique du 9 décembre 2008

L'associé unique décide de nommer comme commissaire aux comptes ERNST & YOUNG S.A., société anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, Munsbach, en remplacement de AUDIEX S.A., commissaire aux comptes démissionnaire, pour l'exercice allant du 1^{er} décembre 2008 au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2009007847/9801/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA04004. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Pro Serv S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3429 Dudelange, 210, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 87.683.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 28 octobre 2008 a décidé de nommer:

- en qualité d'Administrateur, Monsieur Jean-Louis ATZENHOFFER, né le 14 février 1966 à METZ (France), domicilié professionnellement à L-3429 Dudelange, 210 Route de Burange, en remplacement de Monsieur Bernard PUTZ démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée annuelle de l'année 2013.

- en qualité d'Administrateur, Monsieur Olivier MARTZEL, né le 16 mai 1971 à WOIPPY (France), domicilié professionnellement à L-3429 Dudelange, 210 Route de Burange, en remplacement de Mademoiselle Dominique PUTZ démissionnaire, pour la durée du mandat de cette dernière restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée annuelle de l'année 2013.

- en qualité d'Administrateur, Madame Sandrine LALLEMENT, née le 7 septembre 1967 à METZ (France), domicilié professionnellement à L-3429 Dudelange, 210 Route de Burange, en remplacement de Madame Viviane SCHEIBLING démissionnaire, pour la durée du mandat de cette dernière restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée annuelle de l'année 2013.

- en qualité de Commissaire aux Comptes, Monsieur Nicolas SCHOLLER, né le 25 juillet 1966 à METZ (France), domicilié professionnellement à L-3429 Dudelange, 210 Route de Burange, en remplacement de Monsieur Thomas PUTZ démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée annuelle de l'année 2013.

Puis, le Conseil d'administration du 29 octobre 2008 a décidé de nommer, en qualité d'administrateur-délégué avec le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature, Monsieur Jean-Louis ATZENHOFFER, gérant de société, né le 14 février 1966 à Metz (France), domicilié professionnellement à L-3429 Dudelange, 210 Route de Burange.

- L'Assemblée Générale Ordinaire du 28.10.2008, a pris acte de la démission de Bernard PUTZ de son mandat d'Administrateur-Délégué à compter du 28.10.2008.

Luxembourg, le 6/11/08.

Pour avis sincère et conforme

Pour PRO SERV S.A.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2009008051/1261/36.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04652. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Fimbert S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 67.179.

La société Axiome Audit Sàrl dans les bureaux de laquelle de société anonyme FIMBERT S.A., avait fait élection de son siège social au 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg a dénoncé avec effet au 31 décembre 2008, le siège social de ladite société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Marco Ries

Gérant

Référence de publication: 2009007787/768/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02770. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Fondation Sclérose en Plaques Luxembourg, Fondation.

Siège social: L-2665 Luxembourg, 48, rue du Verger.

R.C.S. Luxembourg G 163.

Bilan de clôture au 31 décembre 2005

ACTIF	2005	2004
Actif immobilisé		
Immeuble «Al Esch»	3 004 251,80	3 077 478,90
Immeuble «Um Bill», Boevange	2 366 068,51	962 457,16
Immeuble «Cents»	1,00	---
Mobilier & installations	46 505,27	47 876,18
Matériel roulant	2,00	4 285,62
Actif circulant		
Garanties & cautions	250,00	250,00
Avances au personnel	---	7 200,21
Etat: Ministère de la Famille	603 863,15	328 971,59
Autres créances	25 697,19	10 070,46
Avoirs en banques et encaisse		
BCEE	67 823,31	68 084,48
BGLL	95 192,05	35 663,96
CCRA	2 149,23	2 646,95
CCPL	226 241,26	175 665,66
Caisse	1 930,35	---
Comptes d'ordre		

BGLL garanties locataires	8 526,89	7 936,55
Total EUR	6 448 502,01	4 728 587,72

PASSIF	2005	2004
Capitaux propres		
Excédent d'actif	3 690 385,22	3 694 342,41
Subventions Ministère de la Famille	1 318 197,38	328 610,97
Subvention Œuvres Grande-Duchesse Charlotte	150 000,00	150 000,00
Dettes		
Découvert BGL	1 371,22	---
Emprunt CCRA I	86 623,16	117 125,52
Emprunt CCRA II	67 468,32	89 316,98
Emprunt BGL (30% «Um Bill»)	517 328,52	100 408,17
Emprunt BGL (70% «Um Bill»)	588 217,24	234 254,75
Administration des Contributions (I/sal)	61,00	18,01
Centre d'affiliation	6 436,19	6 574,36
Rémunérations dues	2 845,54	---
Autres dettes	9 688,75	---
Produits constatés d'avance		
Loyers & ch. locatives perçus d'avance	1 352,58	---
Comptes d'ordre		
Garanties locataires	8 526,89	7 936,55
Total EUR	6 448 502,01	4 728 587,72

Compte de profits et pertes au 31 décembre 2005

CHARGES	2005	2004
Frais de personnel	163 076,90	134 907,84
Frais immeuble «Aal Esch»	56 032,65	55 981,29
Frais immeuble «Um Bill»	5 541,94	373,77
Reprise frais ferme «Um Bill»	---	(42 849,96)
Frais immeuble «Cents»	749,59	---
Frais généraux	1 121,00	6 365,43
Frais matériel roulant	7 640,18	10 618,65
Intérêts et charges assimilées	22 711,78	7 842,90
Amortissement immeuble	73 227,10	73 227,10
Amortissement mobilier	22 916,98	22 916,98
Amortissement matériel roulant	4 283,62	4 284,60
Charges - exercices antérieurs	10 116,07	---
Excédent des produits	---	98 619,07
Total EUR	367 417,81	372 287,67

PRODUITS	2005	2004
Dons ordinaires	55 509,26	107 712,17
Dons décès & mariages	70 000,00	77 455,33
Subsides, subventions et conventions	69 386,30	57 982,65
Loyers reçus	120 350,60	116 615,36
Recette gérance immeuble	6 458,60	6 069,36
Autres recettes	6 648,79	6 123,22
Produits - exercices antérieurs	20 536,75	---
Intérêts et produits assimilés	14 570,32	329,58
Excédent de charges	3 957,19	---
Total EUR	367 417,81	372 287,67

Tableau d'amortissement Année 2005

Désignation du bien	Date d'acqui- sition	Valeur à amortir	Taux d'amort	Valeur comptable en début d'exercice	Acquisitions en cours d'exercice	Valeur comptable des biens cédés	Amortis- sement de l'exercice	Valeur comptable en fin d'exercice
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Immeuble «AL ESCH»								
Coût de la construc- tion	1997	3 629 000,00	2	3 048 360,00			72 580,00	2 975 780,00
Garages Parking	2000	32 354,35	2	29 118,90			647,10	28 471,80
Total				3 077 478,90			73 227,10	3 004 251,80
immeuble «AL ESCH»								
Immeuble «UM BILL»								
Boevange								
Coût du terrain	2002	458 600,00		458 600,00			p.m.	458 600,00
Frais d'acte	2002	34 412,91		34 412,91			p.m.	34 412,91
Coût de la construc- tion	2004	469 444,25		469 444,25			p.m.	469 444,25
Coût de la construc- tion	2005	1 382 914,77			1 382 914,77		p.m.	1 382 914,77
Coût de la construc- tion (phase II)	2005	20 696,58			20 696,58		p.m.	20 696,58
Total				962 457,16	1 403 611,35			2 366 068,51
immeuble «CENTS»								
Coût symbolique		1,00			1,00		p.m.	1,00
Total					1,00			1,00
immeuble «CENTS»								
Mobilier et installation								
Mobilier et installation	97/98	229 169,76	10	47 876,18			22 916,98	24 959,20
Mobilier et installation (Um Bill)	2005	21 546,07	10		21 546,07		p.m.	21 546,07
Total				47 876,18	21 546,07		22 916,98	46 505,27
mobilier et installation								
Matériel de transport								
Renault	1999	42 385,59	20	1,00				1,00

10393

Masterbus								
Renault	2001	21 423,01	20	4 284,62		4 283,62		1,00
Kangoo								
Total				4 285,62		4 283,62		2,00
matériel de transport								

				4 092 097,86	1 425 158,42		100 427,70	5 416 828,58
Désignation	Date	Valeur à	Taux	Valeur	Acquisitions	Valeur	Amortisse-	Valeur
du bien	d'acqui-	amortir	d'amort	comptable en	en cours	comptable	ment de	comptable
	sition			début	d'exercice	des biens	l'exercice	en fin
				d'exercice		cédés		d'exercice
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Subventions		328 610,97		328 610,97	989 586,41		p.m.	1 318 197,38
Ministère de								
la Famille								
Œuvres		150 000,00		150 000,00			p.m.	150 000,00
Grande-								
Duchesse								
Charlotte								
				478 610,97	989 586,41			1 468 197,38

*Rapport du commissaire aux comptes
à l'Assemblée Générale de la Fondation Sclérose en Plaques Luxembourg*

Mesdames, Messieurs,

En exécution de l'article 10 des statuts de la Fondation Sclérose en Plaques Luxembourg, j'ai l'honneur de vous rendre compte de l'accomplissement de mon mandat de surveillance pendant l'exercice 2005.

J'ai procédé à l'examen du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2005.

J'ai constaté que les comptes annuels sont en concordance avec la comptabilité et les pièces comptables qui m'ont été soumises.

Je donne en conséquence mon approbation au bilan et au compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 tels qu'ils vous sont présentés et prie l'Assemblée Générale du 25 novembre 2008 d'en faire autant.

Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Thierry Elvinger

Le commissaire aux comptes

Référence de publication: 2009007783/1370/165.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03464. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Kingswood S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.026.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique prise en date du 3 décembre 2008 que:

- le siège social de la société est transféré du 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Messieurs Theo van den Berghe, Frank Bergman et John Dercksen, ayant tous leur adresse professionnelle au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, ont démissionné en tant que gérants de la société avec effet au 22 novembre 2008;

- Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et Monsieur Robert Van't Hoef, né le 13 janvier 1958 à Schiedam (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, sont nommés pour une durée illimitée et avec effet au 23 novembre 2008, comme gérants de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Kingswood S.à r.l.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2009007811/2460/24.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX10866. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Jopen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 73.633.

—
Extrait des décisions prises par l'associée en date du 16 décembre 2008

1. Monsieur Cornelius Martin BECHTEL a démissionné de son mandat de gérant.
2. Monsieur Sinan SAR a démissionné de son mandat de gérant.
3. Monsieur Hans DE GRAAF, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant pour une durée illimitée.
4. Monsieur Alex LEGRAND, administrateur de sociétés, né à Bruxelles (Belgique), le 31 mai 1977, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant pour une durée illimitée.
5. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointes de deux gérants.

Luxembourg, le 18/12/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Jopen S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009008227/29/24.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00037. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Fondation Sclérose en Plaques Luxembourg, Fondation.

Siège social: L-2665 Luxembourg, 48, rue du Verger.

R.C.S. Luxembourg G 163.

—
Bilan de clôture au 31 décembre 2006

ACTIF	2006	2005
Actif immobilisé		
Immeuble «Al Esch»	2 931 024,70	3 004 251,80
Immeuble «Um Bill», Boevange	3 526 966,86	2 366 068,51
Immeuble «Cents»	1,00	1,00
Mobilier & installations	361 350,62	46 505,27
Matériel roulant	2,00	2,00
Actif circulant		
Garanties & cautions	250,00	250,00
Etat: Ministère de la Famille	246 662,99	603 863,15
CNAMO	2 310,03	---
Autres créances	9 468,44	25 697,19
Avoirs en banques et encaisse		
BCEE	547 472,30	67 823,31
BGLL	48 976,55	95 192,05
CCRA	272,86	2 149,23
CCPL	32 958,40	226 241,26

Caisse	1 146,05	1 930,35
Comptes d'ordre		
BGLL garanties locataires	8 687,17	8 526,89
Total EUR	<u>7 717 549,97</u>	<u>6 448 502,01</u>
PASSIF	2006	2005
Capitaux propres		
Excédent d'actif	3 686 936,51	3 690 385,22
Subventions Ministère de la Famille	2 449 740,26	1 318 197,38
Subvention Œuvres Grande-Duchesse Charlotte	150 000,00	150 000,00
Dettes		
Découvert BGL	10,59	1 371,22
Emprunt CCRA I	55 332,94	86 623,16
Emprunt CCRA II	45 311,28	67 468,32
Emprunt BGL (30% «Um Bill»)	727 247,85	517 328,52
Emprunt BGL (70% «Um Bill»)	163 765,95	588 217,24
Fournisseurs	22 803,35	---
Adm. des Contributions (I/SAL)	---	61,00
Centre d'affiliation	6 866,60	6 436,19
Rémunérations dues	---	2 845,54
Autres dettes	847,47	9 688,75
Produits constatés d'avance		
Loyers & ch. locatives perçus d'avance	---	1 352,58
Fonds dédiés (Subvention Œuvres GDC)	400 000,00	---
Comptes d'ordre		
Garanties locataires	8 687,17	8 526,89
Total EUR	<u>7 717 549,97</u>	<u>6 448 502,01</u>

Compte de profits et pertes au 31 décembre 2006

CHARGES	2006	2005
Frais de personnel	209 460,13	163 076,90
Frais «Al Esch»	71 250,51	56 032,65
Frais «Um Bill»	30 391,12	5 541,94
Frais Cents	724,44	749,59
Frais généraux	3 918,18	1 121,00
Frais matériel roulant	9 134,23	7 640,18
Intérêts et charges assimilées	38 312,85	22 711,78
Amortissement immeuble	73 227,10	73 227,10
Amortissement mobilier	22 916,98	22 916,98
Amortissement matériel roulant	---	4 283,62
Charges - exercices antérieurs	989,25	10 116,07
Excédent des produits	---	---
Total EUR	<u>460 324,79</u>	<u>367 417,81</u>
PRODUITS	2006	2005
Dons ordinaires	53 433,98	55 509,26
Dons décès & mariages	78 753,56	70 000,00
Subsides, subventions et conventions	148 658,18	69 386,30
Loyers reçus	112 812,15	120 350,60
Recette gérance immeuble	7 920,00	6 458,60
Recettes «Day Center»	17 825,09	---
Autres recettes	27 819,89	6 648,79
Intérêts et produits assimilés	9 363,89	14 570,32
Produits - exercices antérieurs	289,34	20 536,75

10397

installation (Um Bill)	2005	21 546,07	10	21 546,07			p.m.	21 546,07
Mobilier et installation (Um Bill)	2006	337 762,33	10	337 762,33			p.m.	337 762,33
Total mobilier et installation				46 505,27	337 762,33		22 916,98	361 350,62
Matériel de transport Renault Masterbus	1999	42 385,59	20	1,00				1,00
Renault Kangoo	2001	21 423,01	20	1,00				1,00
Total matériel de trans- port				2,00	2,00			2,00
				5 416 828,58	1 498 660,68		96 144,08	6 819 345,18

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur à amortir	Taux d'amort.	Valeur comptable en début d'exercice	Acquisition en cours d'exercice	Valeur comptable des biens cédés	Amortissement de l'exercice	Valeur comptable en fin d'exercice
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Subventions Ministère de la Famille				1 318 197,38	1 131 542,88		p.m.	2 449 740,26
Œuvres Grande- Duchesse Charlotte				150 000,00			p.m.	150 000,00
				1 468 197,38	1 131 542,88			2 599 740,26

*Rapport du commissaire aux comptes
à l'assemblée générale de la Fondation Sclérose en Plaques Luxembourg*

Mesdames, Messieurs,

En exécution de l'article 10 des statuts de la Fondation Sclérose en Plaques Luxembourg, j'ai l'honneur de vous rendre compte de l'accomplissement de mon mandat de surveillance pendant l'exercice 2006.

J'ai procédé à l'examen du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006.

J'ai constaté que les comptes annuels sont en concordance avec la comptabilité et les pièces comptables qui m'ont été soumises.

Je donne en conséquence mon approbation au bilan et au compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 tels qu'ils vous sont présentés et prie l'Assemblée Générale du 25 novembre 2008 d'en faire autant.

Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Thierry Elvinger
Le commissaire aux comptes

Référence de publication: 2009007789/1370/177.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03466. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Bras Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 123.049.

La société Axiome Audit Sàrl, dans les bureaux de laquelle la société anonyme BRAS INVEST S.A. avait fait élection de son siège social au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange a dénoncé avec effet au 31 décembre 2008, le siège social de ladite société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Marco Ries

Gérant

Référence de publication: 2009007794/768/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02779. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Sunrise Developments Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 51.201.

La société Axiome Audit Sàrl, dans les bureaux de laquelle la société anonyme SUNRISE DEVELOPMENTS HOLDING S.A., avait fait élection de son siège social au 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg a dénoncé avec effet à ce jour, le siège social de ladite société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Marco Ries

Gérant

Référence de publication: 2009007790/768/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02775. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Globalvest Holding Group S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 61.409.

La société Axiome Audit Sàrl, dans les bureaux de laquelle la société anonyme GLOBALVEST HOLDING GROUP S.A. avait fait élection de son siège social au 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg a dénoncé avec effet à ce jour, le siège social de ladite société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Marco Ries

Gérant

Référence de publication: 2009007798/768/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02782. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Emitem Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 95.520.

La société Axiome Audit Sàrl, dans les bureaux de laquelle la société anonyme EMITEM INVEST S.A. avait fait élection de son siège social au 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg a dénoncé avec effet au 23 octobre 2008, le siège social de ladite société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Marco Ries

Gérant

Référence de publication: 2009007801/768/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02785. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Alpen Ressourcen S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 132.287.

Par la présente lettre, je vous informe que je dénonce le siège social de la société:

ALPEN RESSOURCEN S.A., R.C.S. B 132.287

En tant que domiciliataire, de cette société, à l'adresse suivante:

11A, Bd Joseph II, L-1840 Luxembourg

Cette dénonciation de siège social prend effet et est applicable à compter du 1^{er} octobre 2008.

Luxembourg, le 20 décembre 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2009007804/4044/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03953. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Serenity Hospitality Group, S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 132.709.

The sole shareholder has decided to appoint two new directors of the company on 19th December 2008:

- Mr Gregory Noyen, born on 22 January 1980 in Liège (Belgium), residing professionally 6A, route de Treves, L-2633 Senningerberg

- Mr Guy Sauer, born on 5 February 1960 in Luxembourg, residing professionally 6A, route de Treves, L-2633 Senningerberg

The directors may act in the name of the company in all circumstances with joint signature power of two directors.

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement

L'associé unique de la Société a décidé de nommer deux nouveaux administrateurs à compter du 19 décembre 2008.

- M. Grégory Noyen, né le 22 janvier 1980 à Liège (Belgique), résidant professionnellement 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

- M. Guy Sauer, né le 5 février 1960 à Luxembourg, résidant professionnellement 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Les administrateurs peuvent engager la société en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs.

19th December 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009007858/7091/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09719. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Futefin S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 87.311.

Par la présente lettre, je vous informe que je dénonce le siège social de la société:

FUTEFIN S.A., R.C.S. B 87.311

En tant que domiciliataire, de cette société, à l'adresse suivante:

11A, Bd Joseph II, L-1840 Luxembourg

Cette dénonciation de siège social prend effet et est applicable à compter du 1^{er} janvier 2006.

Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009007807/4044/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03951. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Betulla Invest S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 67.124.

—
DISSOLUTION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 22 décembre 2008 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cession définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres aux sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour BETULLA INVEST S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009007809/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02716. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

GE RE CO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 71.919.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil huit, le dix-sept décembre.

Pardevant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Patrice GUILLAUME, gérant de société, demeurant à B-6900 Marche-en-Famenne, 6, rue de Luxembourg.
- 2) Monsieur Patrick HIZETTE, gérant de société, demeurant à L- 8826 Perlé, 8, Grand-Rue,
- 3) Monsieur Patrick KIMMER, gérant de société, demeurant à B 6700 Arlon, 208B, rue de Sesselich, agissant en nom personnel et au nom et pour compte de:

- Monsieur Renaud MATGEN, employé, demeurant à B 6700 Arlon,
en vertu d'une procuration annexée au présent acte.,

agissant comme uniques associés de la société à responsabilité limitée "GE RE CO, S.à r.l.", avec siège à L-8437 Steinfort, 50, rte de Koerich, (RC B No 71.919) constituée suivant acte notarié du 24 septembre 1999, publié au Mémorial C No 942 du 9 décembre 1999.

lesquels comparants agissant en tant qu'associés concluent formellement à la dissolution de ladite société.

- ils déclarent encore que la liquidation de la société a d'ores et déjà été opérée et clôturée et qu'ils assument personnellement tous éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

- les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant la période légale de 5 ans au domicile de Monsieur Patrice GUILLAUME.

Nous Notaire avons donné acte de la liquidation et de la dissolution de la s.à r.l. "GE RE CO S.à r.l."

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf cent dix euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: GUILLAUME, HIZETTE, KIMMER, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 22 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15550. Reçu: douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 09 janvier 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009008479/207/35.

(090006896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Orkenise Art S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 79.430.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
tenue au siège social de la société à Luxembourg, le 29 décembre 2008 à 10.00 heures*

Délibérations

Après délibérations, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

1. L'Assemblée révoque la société PARGESTION S.A., sise 39, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG du mandat d'Administrateur exercé au sein de la société.
2. L'Assemblée révoque la société EURODOM S.A. sise 39, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG du mandat d'Administrateur exercé au sein de la société.
3. L'Assemblée confirme le mandat d'Administrateur et celui d'Administrateur délégué à la gestion journalière de MCL INTERNATIONAL CORPORATION sise TORTOLA, Road Town (Iles vierges britanniques) au sein de la société.
4. L'Assemblée nomme à compter de ce jour la société R.I.S. CIE S.A. sise 171, route de Longwy, L-1941 LUXEMBOURG aux postes d'Administrateur au sein de la société. La durée de son mandat est fixée à UN (1) an.
5. L'Assemblée nomme à compter de ce jour la société S.F.D. Sàrl, sise 171, route de Longwy, L-1941 LUXEMBOURG au poste d'Administrateur au sein de la société. La durée de son mandat est fixée à UN (1) an.
6. L'Assemblée révoque la société FIDUCIAIRE INTERNATIONALE RYMARZ EXPERTISE COMPTABLE CONSEIL S.à.r.l. sise 171, route de Longwy, L-1941 LUXEMBOURG de son poste de Commissaire de la société.
7. L'Assemblée nomme à compter de ce jour au sein de la société M. Philippe GIBELLO demeurant 3, rue Turique, F-54000 NANCY au poste de Commissaire en remplacement de son prédécesseur. La durée de son mandat est fixée à UN (1) an.
8. L'Assemblée transfère le siège social de la société du 39, avenue Monterey, L-1941 LUXEMBOURG au 171, route de Longwy, L-1941 LUXEMBOURG.

A l'issue de l'Assemblée, le Conseil d'Administration de la société est composé des personnes suivantes:

MCL INTERNATIONAL CORPORATION

S.F.D. Sàrl

La société R.I.S. CIE S.A. représentée par son Administrateur délégué

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009007813/8948/38.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02421. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Prestige Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 12, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 102.235.

Assemblée générale extraordinaire du 9 janvier 2009

L'an deux mille neuf, le neuf janvier.

Les comparants

1. Madame Chantal LAROCHE, coiffeuse, demeurant à 4, rue Fernand Mertens, L-2148 Luxembourg;

2. Madame Pierrette SCHOMMER, coiffeuse, demeurant à 4, rue des Ardennes, L-8048 Strassen; représentant comme seuls associés l'intégralité du capital social, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- transfert du siège social au 12, rue Beaumont à L-1219 Luxembourg à partir du 12 janvier 2009.

Dont acte.

Fait et passé à Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Chantal Laroche / Pierrette Schommer.

Référence de publication: 2009007815/9816/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03888. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Meranti Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 85.333.

—
Acte Constitutif publié à la page 33 3372 du Mémorial C n° 696 du 5 avril 2006,
modifié à la page 102 654 du Mémorial C n° 2 139 du 3 septembre 2008.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frank Bergman
Manager

Référence de publication: 2009007917/2216/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX09900. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Alchimie Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.041.

—
Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 décembre 2008.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2009007844/231/14.

(090006077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Tasco International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 133.309.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 janvier 2009.

Henri BECK
Notaire

Référence de publication: 2009007848/201/12.

(090006158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Investors Trust S. à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 114.028.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire
de INVESTORS TRUST S.à r.l. tenue à Luxembourg le 12 décembre 2008*

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de clôturer la liquidation et reconnaît par conséquent que INVESTORS TRUST S.à r.l. en liquidation a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée générale extraordinaire a par ailleurs décidé que les livres et comptes de INVESTORS TRUST S.à r.l. seront déposés et conservés pendant une période minimum de cinq ans au siège social de INVESTORS TRUST S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Pour INVESTORS TRUST S. à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009007817/267/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01396. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Lux Tuyauteries Industrielles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4702 Pétange, 23, rue Robert Krieps.
R.C.S. Luxembourg B 58.038.

—
Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 janvier 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009007846/231/14.

(090006099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Boldam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 78.954.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2008

- Conformément à la Loi du 25 Août 2006 - «Art. 51 & 51 bis», publié au MEMORIAL, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A-N°152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sandrine ANTONELLI, avec prise d'effet au 16 avril 2008:

Mme Claire SABBATUCCI, employée privée, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Madame Claire SABBATUCCI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société EDIFAC S.A.

- L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de:

Luc VERELST, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique).

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:

Mme Sandrine ANTONELLI, employée privée, née le 6 mars 1969 à Savigny-sur-Orge (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

BOLDAM S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009008176/1022/28.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01165. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

B&S Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7620 Larochette, 12A, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 135.944.

Administrateurs / Gérants

Avec la référence vers Article 10.3 de Constitution de Société, l'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité de changer le conseil d'administration comme suit:

<p>Actuel</p> <p>Lebaras B.V./S.à.r.l.</p> <p>10-12, rue de Medernach, L-7619 Larochette</p> <p>G.D. Luxembourg</p>	<p>Nouveau</p> <p>Lebaras Belgium B.V.B.A.</p> <p>Ter Borcht, 179, 2930 Brasschaat</p> <p>Belgium</p>
---	---

Larochette, le 16 décembre 2008.

B&S Holding S.à.r.l.

25, Chemin J.A. Zinnen, L-7626 Larochette, G.D. Luxembourg

Arno R. Verbeek MBA

Gérant-Directeur Général

Référence de publication: 2009007854/9036/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03997. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Balkan Invest GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9350 Bastendorf, 9, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 35.477.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-deux décembre.

Par-devant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch.

A comparu:

Monsieur Fehim BALKAN, retraité, né à Vele Polje, Tutin, Srbija, le 18 décembre 1935, matricule n° 1935 12 18 056, époux de Madame Stojanka BALKAN née PALAMAREVIC, demeurant à L-9350 Bastendorf, 9, rue Principale.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "BALKAN-INVEST S.à r.l. ", avec siège social à L-9350 Bastendorf, 9 rue Principale, "constituée par acte du notaire Christine DOERNER, de résidence à Bettembourg, en date du 20 février 1990, publié au Mémorial C, numéro 1557 du 29 octobre 2002, numéro RCS B 35.477; a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- 1) Il prononce la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
- 2) Il déclare prendre à sa charge tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs à son profit.
- 3) Il se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social.
- 4) Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq ans auprès de Monsieur Fehim BALKAN, prénommé.

Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, le comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Balkan, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 23 décembre 2008. Relation: DIE/2008/11455. Reçu douze euros. 12,00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 8 janvier 2009.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2009008505/234/33.

(090006963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Retkauf IV s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 123.226.

Merci de bien vouloir noter le changement d'adresse de Monsieur Franck RUIIMY, né le 6 février 1971 à Casablanca (Maroc) et résidant professionnellement au 1, Knightsbridge, SW1X 7LX Londres (Grande-Bretagne), ainsi que celui de Monsieur Ely Michel RUIIMY, né le 31 décembre 1964 à Casablanca (Maroc) et résidant professionnellement au 25, Knightsbridge, SW1X 7RZ Londres (Grande-Bretagne).

Traduction

Thank you to kindly note the change of address of Mr Franck Ruimy, born on 6 February 1971 in Casablanca (Morocco) and residing professionally at 1, Knightsbridge, London SW1X 7LX (United Kingdom), and Mr Ely Michel Ruimy, born on 31 December 1964 in Casablanca (Morocco) and residing professionally at 25, Knightsbridge, London SW1X 7RZ (United Kingdom).

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009007864/7091/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00407. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Agriholding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.250,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 121.300.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the eighteenth of December.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Sal's Trading Limited, having its registered office in Le Caudan, Waterfront, in Port Louis (Ile Maurice), here represented by Mr Onno BOUWMEISTER, private employee, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, by virtue of a proxy delivered in Luxembourg on December 17th, 2008.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

- That the company Agriholding Luxembourg S. à r.l. a société à responsabilité limitée, with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (the "Company"), has been incorporated according to a deed received by the undersigned notary on October 19th, 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2282 on December 6th, 2006 and entered in the company register at Luxembourg, section B, under number 121.300;

- That the share capital of the Company is fixed at twenty-six thousand two hundred and fifty euro (EUR 26,250) divided into two hundred and fifty (250) shares of a par value of one hundred and five euro (EUR 105,) each, fully paid-up;

- That the Sole Shareholder has acquired the totality of shares of the Company;

- That the Company's activities having ceased, the Sole Shareholder decides to proceed with the dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- That the Sole Shareholder appoints himself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to act its declaration that he takes over on his own account, all the assets and liabilities whether known or unknown of the company "Agriholding Luxembourg S. à r.l." and that it will undertake under its own liability any steps which are required to fulfil said commitments taken by itself in relation with the assets and liabilities of the Company;

- That the remaining net assets have been paid to the Sole Shareholder;

- That full discharge is granted to the Company's managers;

- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the company's former registered office.

- The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the presents.

The document having been read in the language of the attorney in fact of the person appearing, acting in her here above capacity, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française:

L'an deux mil huit le dix-huit décembre.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société "Sal's Trading Limited", avec siège social à Le Caudan, Waterfront à Port Louis, Ile Maurice, ici représentée par Monsieur Onno BOUWMEISTER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 17 décembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne variateur" par la mandataire de la partie comparante ès qualités qu'elle agit et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la société dénommée Agriholding Luxembourg S. à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 121.300 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2281 du 6 décembre 2006;

- Que le capital social de la Société est fixé à vingt-six mille deux cent cinquante euros (EUR 26.250) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cent cinq euros (EUR 105) chacune, entièrement libérées;

- Que l'Associé Unique s'est rendue propriétaire de la totalité des parts de la Société;

- Que les activités de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation;

- Que l'Associé Unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare prendre à sa propre charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société "Agriholding Luxembourg S. à r.l." et qu'elle entreprendra, en les prenant personnellement à sa charge, toutes mesures requises en vue de l'engagement qu'elle a pris à cet effet;

- Que l'actif restant est réparti à l'Associé Unique;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société;

- Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays à la mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, celle-ci signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Bouwmeister et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 29 décembre 2008. LAC/2008/52759. Reçu douze euros Eur 12,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009008460/5770/88.

(090006590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

STEINMAUR Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 80.219.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 23 décembre 2008 a remplacé l'administrateur:

- Andri Sigurdsson, né le 10 décembre 1972 à Reykjavik en Islande, et résidant au 14, rue des Carrefours, L-8124 Bridel, au Luxembourg;

Par les administrateurs:

- Eugène Francis Peppard, né le 28 mars 1964 à Dublin en Irlande, et résidant au Im Pardiell, 49, FL-9494 Schaan, Liechtenstein,

- Luc Braun, né le 24 septembre 1958 à Luxembourg, et résidant professionnellement au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg,

- Olafur Gudmundsson, né le 26 août 1965 à Reykjavik en Islande, et résidant au 11, Elblingring, D-54457 Wincheringen, Deutschland,

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 23 décembre 2008 a élu comme commissaire aux comptes Euraudit Sàrl, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg en remplacement de Rothley Company Limited, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires prend également en compte le transfert du siège social à l'intérieur de la ville de Luxembourg de son adresse existante 35A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à sa nouvelle adresse 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Pour Steinmaur Holding S.A.

Kaupthing Bank Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2009007884/9817/30.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03894. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

GADD & Cie Luxembourg SA, Société Anonyme.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 136.552.

L'an deux mille huit, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire, de résidence à Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

CAPSTONE MANAGEMENT LIMITED, une société constituée conformément au droit des îles Vierges britanniques (British Virgin Islands), avec siège social à PO Box 3136 Road Town, Tortola, British Virgin Islands, enregistrée auprès du registre des sociétés des British Virgin Islands sous le numéro 88197 (l'Actionnaire Unique);

ici représentée par M^e Christian Jungers, avocat à la cour, résidant à L-1855 Luxembourg, 33, avenue J.F. Kennedy, en vertu d'une procuration donnée à Jersey, le 10 décembre 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de représentant de l'Actionnaire Unique de la société GADD & Cie Luxembourg S.A., société anonyme avec siège à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau, inscrite au RCSL sous le numéro B 136.552, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. L'Actionnaire Unique, le mandataire de l'Actionnaire Unique et le nombre d'actions de l'Actionnaire Unique, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par le mandataire de l'Actionnaire Unique et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

II. Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire (ci-après l'Assemblée); il a par conséquent pu être fait abstraction d'éventuelles convocations d'usage, l'Actionnaire Unique se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

III. L'agenda de la présente assemblée est le suivant:

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 125.000 (cent vingt-cinq mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 125.000 (cent vingt-cinq mille euros) représenté par 125.000 actions, toutes d'une valeur nominale de EUR 1 par action, à un montant de EUR 250.000 (deux cent cinquante mille euros) représenté par 250.000 actions, toutes d'une valeur nominale de EUR 1 par action;

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital décrite sub.1; et

3. Modification du registre des actions de la Société, afin de refléter l'émission de nouvelles actions de la Société, suite à l'augmentation de capital décrite sub 1.

IV. L'Actionnaire Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 125.000 (cent vingt-cinq mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 125.000 (cent vingt-cinq mille euros) à un montant de EUR 250.000 (deux cent cinquante mille euros) par l'émission de 125.000 nouvelles actions, ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune.

Toutes les 125.000 (cent vingt-cinq mille) nouvelles actions à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Actionnaire Unique, de sorte que la somme de EUR 125.000 est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Souscription - Libération

Toutes les 125.000 (cent vingt-cinq mille) nouvelles actions à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire comme suit:

- 125.000 (cent vingt-cinq mille) nouvelles actions sont entièrement souscrites par l'Actionnaire Unique.

Suite à cette augmentation de capital, l'Actionnaire Unique détiendra 250.000 actions avec une valeur nominale de EUR 1 chacune dans la Société.

Deuxième résolution

A la suite de la première résolution, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui prendra dorénavant la teneur suivante:

"5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à la somme de EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros), représenté par 250.000 (deux cent cinquante mille) actions ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 10 ci-après."

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide de procéder à la modification du registre des actions de la Société, afin de refléter l'émission des nouvelles actions de la Société suite à l'augmentation du capital social décrite sub 1., et autorise tout administrateur de la Société, ainsi que tout avocat de Allen & Overy Luxembourg, afin de procéder individuellement pour le compte de la Société à l'enregistrement des actions nouvellement émises dans le registre des actions de la Société, et d'accomplir toutes formalités nécessaires en rapport avec les présentes résolutions.

Frais

Les dépens, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme qu'ils soient et lesquels sont encourus par la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement € 2.120,-.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. JUNGERS, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 19 décembre 2008. Relation: CAP/2008/3888 Reçu sept cent cinquante euros 125.000 à 0,5% = 750,- €.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre pour publication au Mémorial C.

Capellen, le 31 décembre 2008.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009008528/225/78.

(090007155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Carpel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 46, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 66.142.

—
Extrait de la décision des gérants en date du 2 janvier 2008

Les gérants décident de transférer le siège social de la société du 158, rue de Rollingergrund à L-2440 Luxembourg au 46, rue Glesener à L-1630 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature

Référence de publication: 2009007888/5103/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA04006. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Contact Peintures S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 42, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 123.070.

—
Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Contact Peintures S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009007900/1113/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA01968. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Progrès Familial SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 7.361.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement et par le conseil d'administration en date du 12 décembre 2008

1. M. Cornélius Martin BECHTEL a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. M. Sinan SAR a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

4. M. Jacques CLAEYS, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

5. M. Gérard BIRCHEN, prénommé, a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 19/12/2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour *PROGRES FAMILIAL SA*
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009008252/29/27.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00016. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Autohaus Prestige S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4101 Esch-sur-Alzette, 3, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 133.942.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *Autohaus Prestige S.A.*
Signature

Référence de publication: 2009007904/1113/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA01970. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Franco-Québécoise d'Édition S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 90.166.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

ELMWOOD PROPERTY S.A., immatriculée à Belize sous le numéro 34.937, avec siège social à Belize, Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O.Box 1777, Belize City, ici représentée par Monsieur Luc JAGUELIN en vertu d'un mandat général donné à Belize City, Belize, le 17 juin 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme FRANCO-QUEBÉCOISE D'ÉDITION S.A., avec siège social à Luxembourg, a été constituée par acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 32 du 13 janvier 2003;
- La société a actuellement un capital social de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,00 EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros chacune;
- toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir ELMWOOD PROPERTY S.A.;
- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société FRANCO-QUEBÉCOISE D'ÉDITION S.A. à la date de ce jour;
- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société;
- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;
- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique;

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société FRANCO-QUEBÉCOISE D'ÉDITION S.A.

Les livres et documents comptables de la société FRANCO-QUEBÉCOISE D'ÉDITION S.A. demeureront conservés pendant cinq ans à L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Jaguelin et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 30 décembre 2008. LAC/2008/52886. Reçu douze euros € 12.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009008463/5770/41.

(090006645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Bodycarcare, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5533 Remich, 43, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 129.763.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bodycarcare, s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009007909/1113/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA01972. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Alimentar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3440 Dudelange, 28, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.077.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Alimentar S.A.

Signature

Référence de publication: 2009007912/1113/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA01974. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Fidessa (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 57.196.

Acte Constitutif publié à la page 4795 du Mémorial C n° 100 du 3 mars 1997
modifié à la page 34440 du Mémorial C n° 718 du 4 septembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frank Bergman

Administrateur

Référence de publication: 2009007923/2216/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX09899. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

OVERTHERAINBOW S.A. société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 137.619.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique et par le conseil d'administration en date du 15 décembre 2008

1. Monsieur Cornelius Martin BECHTEL a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. Monsieur Sinan SAR a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. Monsieur Jacques CLAEYS, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

4. Monsieur Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

5. Monsieur Gérard BIRCHEN a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

pour extrait sincère et conforme

pour OVERTHERAINBOW S.A.

société de gestion de patrimoine familial

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009008253/29/28.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00018. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Planalto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 49.431.

—
Auszug der von der Generalversammlung der Aktionäre am 30. Dezember 2008 getroffenen Beschlüsse

1) Ende der Mandate der:

- Herrn Cornelius Martin BECHTEL, Verwaltungsratsmitglied

- Herrn Jean FELL, delegiertes Verwaltungsratsmitglied und Vorsitzender des Verwaltungsrates

2) Berufung in den Verwaltungsrat bis zum Ende der statutarischen Generalversammlung des Jahres 2013 des:

- Herr Pietro LONGO, Geschäftsführer, geboren am 13. September 1970 in Luxemburg (Grossherzogtum Luxemburg), beruflich wohnhaft in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Herr Michel JENTGES, Geschäftsführer, geboren am 29. Januar 1971 in Saint-Mard (Belgien), beruflich wohnhaft in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3) Ernennung zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates:

- Herr Pietro LONGO

Luxemburg, den 30/12/2008.

Für gleichlautende Mitteilung

Für PLANALTO S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009008043/29/25.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02698. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Centower Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 17.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 85.280.

Acte Constitutif publié à la page 33 3372 du Mémorial C n° 696 du 5 avril 2006,
modifié à la page 102 654 du Mémorial C n° 2 139 du 3 septembre 2008.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

John Dercksen
Manager

Référence de publication: 2009007926/2216/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX09901. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

BS Fashion, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7303 Steinsel, 8, rue des Hêtres.

R.C.S. Luxembourg B 55.205.

Der Jahresabschluß per 31. Dezember 2007 wurde im Handelsregister der Gesellschaften in Luxemburg hinterlegt.

Vermerk zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Spezialregister der Luxemburger Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxemburg, den 13.01.2009.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009007931/1315/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11182. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

International Publishing & Promotors, Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 39.979.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 13.01.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009007941/1315/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11472. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

STEINMAUR Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.219.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

*Pour Steinmaur Holding S.A.
Kaupthing Bank Luxembourg S.A.
Signature*

Référence de publication: 2009007946/9817/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03897. - Reçu 101,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Nénuphar S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 11.118.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

*Alain RUKAVINA
Le liquidateur*

Référence de publication: 2009007956/297/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06880. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Communicabilis, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4829 Rodange, 12, rue de Lasauvage.

R.C.S. Luxembourg B 60.075.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rodange, le 13/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009007950/3094/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03962. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Defra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 117.233.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 1^{er} septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, la démission de:

* Monsieur Olivier CONRARD né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, résidant professionnellement au 12, Avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg de sa fonction d'administrateur;

- De nommer comme nouvel administrateur, avec effet immédiat

* Monsieur Sandro CAPUZZO, employé privé, né le 14 décembre 1958 à Trieste en Italie, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri;

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2011.

- De proroger le mandat de l'administrateur suivant:

* Monsieur Vincent THILL, employé privé, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri; Administrateur;

Le dit mandat prendra également fin, à l'instar à présent de tous les administrateurs, lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DEFRA S.A.

Signature

Référence de publication: 2009008191/24/26.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02575. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Fabso International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 89, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 84.326.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.

24, rue des Genêts, L-1621 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009007961/9766/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03761. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Fabso International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 89, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 84.326.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.

24, rue des Genêts, L-1621 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009007977/9766/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03759. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Perlmar S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 38.897.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement et par le conseil d'administration en date du 22 décembre 2008

1. Monsieur Cornelius Martin BECHTEL a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. Monsieur Sinan SAR a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. M. Jacques CLAEYS, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

4. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

5. Monsieur Gérard BIRCHEN a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.
Pour extrait sincère et conforme
Pour PERLMAR S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009008228/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00041. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Aelsion Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 68.040.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.
24, rue des Genêts, L-1621 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009007981/9766/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03757. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Aelsion Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 68.040.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire du KIEM S.A.R.L.
24, rue des Genêts, L-1621 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009007989/9766/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03758. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Mc Kechnie Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 609.110.550,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 67.675.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°150 du 9 mars 1999.

Les comptes au 28 février 2005 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MC KECHNIE INVESTMENTS S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2009008053/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02641. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.
